

U D S I S
Union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 7 novembre 2017

L'an deux mille dix sept et le 7 novembre, à 10 heure, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération : 07/11/17-07	objet : Renouvellement de la ligne de crédit
--	---

Présents :

représentants des conseillers généraux :

Jean ROQUE, Marie Pierre SADOURNY, Martine ROLLAND, René OLIVE, Edith PUGNET.

représentants de l'assemblée syndicale :

Raymond LEMORT, Mireille REBECQ, Jacqueline ALBAFOUILLE, Jean-Louis ALBITRE, Etienne MASO.

Absents :

représentants des conseillers généraux :

Hermeline MALHERBE ayant donné procuration à Jean ROQUE, Michel MOLY ayant donné procuration à Martine Rolland, Françoise FITER, Marina PARRA-JOLY, Jean-Louis CHAMBON.

représentants de l'assemblée syndicale :

Alain GOT, Georges GRAU, Loïc GARRIDO, Corinne GAILLOT, Katell MATET, Christophe PAYROU, Sylvie TORRES, Pierre AYLAGAS, Michel KLUSKA, Henri GEORGES, Yves BARNIOL, Charles CHIVILO ayant donné procuration à Jacqueline ALBAFOUILLE.

Le Président,

Rappelle au Comité Syndical qu'il convient de prévoir le renouvellement de notre ligne de crédit de 1 000 000 euros consentie par le Crédit Agricole Sud Méditerranée pour 2018.

Rappelle les conditions de cette ouverture de crédit pour l'année 2018 :

- Durée : 12 mois
- Taux : E3M + marge 2.5%
- Index de référence : moyenne mensuelle de l'Euribar 3 mois
- Frais de dossier : 1500 €

Demande au Comité de l'autoriser à :

- renouveler la ligne de crédit auprès du Crédit Agricole pour un montant de 1 000 000 euros
- procéder sans autre délibération aux opérations de versement ou de remboursements de fonds

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.I.S.,

Jean ROQUE



07/11/17
PREF 66